

Diplôme : <b>BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT)</b>										
Spécialité : <b>METIERS DE LA TRANSITION ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUES</b>										
Parcours : <b>Exploitation des installations énergétiques pour le bâtiment et l'industrie (EXPLOIT)</b>										
Modalités de formation : Alternance (CP et CA)										
Eléments communs à plusieurs parcours (note commune)	Eléments communs à plusieurs UE (note commune)	UNITES D'ENSEIGNEMENT ET MODULES	Nb d'heures	dont CM	dont TD	dont TP	dont Ptut	Credits ECTS	Coef	
<b>SEMESTRE 5 - ALTERNANCE - MT2E - EXPLOIT</b>								30	100	
<b>Compétence 3 : Réaliser</b>										
<b>UE5.3</b>								15	50	
<i>Pôle Ressources UE5.3</i>									30	
Toutes UE	R5.EXPLOIT.01 - Législation des marchés	24,00	6,00	18,00					6	
	R5.EXPLOIT.03 - Organisation et planification	22,00	6,00	16,00					5	
	R5.EXPLOIT.04 - Management de proximité-encadrement d'équipe	14,00	4,00	10,00					4	
	R5.EXPLOIT.05 - Technologies et exploitation des centrales de production d'énergie	40,00	8,00	24,00	8,00				5	
	R5.EXPLOIT.06 - Contrats d'exploitation	12,00	4,00	8,00					0	
	R5.EXPLOIT.07 - Outils stratégique et méthodologique pour l'exploitation	24,00	8,00	16,00					0	
	R5.EXPLOIT.08 - Gestion des installations, GTC et GMAO	12,00	4,00	8,00					0	
	R5.EXPLOIT.09 - Technologies et exploitation des utilités industrielles	60,00	18,00	30,00	12,00				5	
	R5.EXPLOIT.10 - Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement	22,00	6,00	16,00					2,5	
	R5.EXPLOIT.12 - Anglais	26,00		26,00					2,5	
	<i>Pôle SAE UE5.3</i>									20
	Toutes UE	SAE5.EXPLOIT.01 - Accompagnement d'une entreprise à la mise en place d'un plan de maintenance de ses installations qui soit compatible avec leur exploitation	50,00		10,00		40,00			20
SAE5.EXPLOIT.02 - Portfolio EXPLOIT - Illustration des compétences développées en entreprise		14,00			4,00	10,00			0	
<b>Compétence 4 : Exploiter</b>										
<b>UE5.4</b>								15	50	
<i>Pôle Ressources UE5.4</i>									30	
Toutes UE	R5.EXPLOIT.01 - Législation des marchés								0	
	R5.EXPLOIT.03 - Organisation et planification								0	
	R5.EXPLOIT.04 - Management de proximité-encadrement d'équipe								0	
	R5.EXPLOIT.05 - Technologies et exploitation des centrales de production d'énergie								5	
	R5.EXPLOIT.06 - Contrats d'exploitation								2,5	
	R5.EXPLOIT.07 - Outils stratégique et méthodologique pour l'exploitation								6	
	R5.EXPLOIT.08 - Gestion des installations, GTC et GMAO								2,5	
	R5.EXPLOIT.09 - Technologies et exploitation des utilités industrielles								9	
	R5.EXPLOIT.10 - Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement								2,5	
	R5.EXPLOIT.12 - Anglais								2,5	
<i>Pôle SAE UE5.4</i>									20	
Toutes UE	SAE5.EXPLOIT.01 - Accompagnement d'une entreprise à la mise en place d'un plan de maintenance de ses installations qui soit compatible avec leur exploitation								20	
	SAE5.EXPLOIT.02 - Portfolio EXPLOIT - Illustration des compétences développées en entreprise								0	
L'engagement citoyen n'est pas pris en compte ce semestre										
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;">                 Dans le cadre de l'alternance, le temps de présence en formation est contractuellement de 35h par semaine. Ce temps peut comprendre à la fois les enseignements encadrés mais également du travail en autonomie.             </div>										
Approuvé par LE CONSEIL DE l'IUT1 dans sa séance du 30 mai 2024 Approuvé par LE CONSEIL DE l'EUT dans sa séance du 2 juillet 2024										

Diplôme : <b>BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT)</b> Spécialité : <b>METIERS DE LA TRANSITION ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUES</b> Parcours : <b>Exploitation des installations énergétiques pour le bâtiment et l'industrie (EXPLOIT)</b> Modalités de formation : Alternance (CP et CA)									
Eléments communs à plusieurs parcours (note commune)	Eléments communs à plusieurs UE (note commune)	UNITES D'ENSEIGNEMENT ET MODULES	Nb d'heures	dont CM	dont TD	dont TP	dont Ptut	Credits ECTS	Coef
		<b>SEMESTRE 6 - ALTERNANCE - MT2E - EXPLOIT</b>						<b>30</b>	<b>100</b>
		<b>Compétence 3 : Réaliser</b>							
		<b>UE6.3</b>						<b>15</b>	<b>50</b>
		<i>Pôle Ressources UE6.3</i>							10
	Toutes UE	R5.EXPLOIT.02 - Suivi économique des travaux	22,00	6,00	16,00				3,5
		R6.EXPLOIT.01 - Gestion comptable	14,00	4,00	10,00				3
		R6.EXPLOIT.02 - Communication commerciale - conseil - relation clientèle	24,00	6,00	18,00				3,5
		<i>Pôle SAE UE6.3</i>							40
	Toutes UE	SAE6.EXPLOIT-ALT.01 - Accompagnement d'une entreprise à la mise en place d'un plan de maintenance de ses installations qui soit compatible avec leur exploitation	100,00		20,00		80,00		17,5
		SAE6.EXPLOIT-ALT.02 - Entreprise - Bilan final d'activité professionnelle							20
		SAE6.EXPLOIT-ALT.03 - Portfolio EXPLOIT - Illustration des compétences développées en entreprise	14,00			4,00	10,00		2,5
		<b>Compétence 4 : Exploiter</b>							
		<b>UE6.4</b>						<b>15</b>	<b>50</b>
		<i>Pôle Ressources UE6.4</i>							10
	Toutes UE	R5.EXPLOIT.02 - Suivi économique des travaux							3,5
		R6.EXPLOIT.01 - Gestion comptable							3
		R6.EXPLOIT.02 - Communication commerciale - conseil - relation clientèle							3,5
		<i>Pôle SAE UE6.4</i>							40
	Toutes UE	SAE6.EXPLOIT-ALT.01 - Accompagnement d'une entreprise à la mise en place d'un plan de maintenance de ses installations qui soit compatible avec leur exploitation							17,5
		SAE6.EXPLOIT-ALT.02 - Entreprise - Bilan final d'activité professionnelle							20
		SAE6.EXPLOIT-ALT.03 - Portfolio EXPLOIT - Illustration des compétences développées en entreprise							2,5
L'engagement citoyen est pris en compte dans la SAE6.EXPLOIT-ALT.03-Portfolio EXPLOIT									
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;">                     Dans le cadre de l'alternance, le temps de présence en formation est contractuellement de 35h par semaine. Ce temps peut comprendre à la fois les enseignements encadrés mais également du travail en autonomie.                 </div>									
Approuvé par LE CONSEIL DE l'IUT1 dans sa séance du 30 mai 2024 Approuvé par LE CONSEIL DE l'EUT dans sa séance du 2 juillet 2024									